



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Châtelain s'est réuni, Salle des « 2 amis », sous la présidence de Madame Rachel FRANÇAIS, Maire.

Étaient présents : Rachel FRANÇAIS, Stéphanie BRICAUD, Patrick FOUGÈRE, Amélie LEMOTHEUX DE CHITRAY, Éléonore DE TARLÉ, Cécilia GERMAIN, Mélanie ROUSSELET (arrivée à 19h40).

Pouvoirs : Hugues GENDREAU donne pouvoir à Rachel FRANÇAIS, Julien CUMINET donne pouvoir à Rachel FRANÇAIS.

Absents excusés : Hélène POIZOT, Gabriel MOUSSAY.

Secrétaire de séance : Stéphanie BRICAUD

Date de convocation : 10 décembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de Votants : 9

*Tiers des membres du Conseil Municipal, en vertu du V de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10/11/2021 modifiant l'ordonnance N°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Date d'affichage : 16 décembre 2021

Quorum : 4*

Ayant donné procuration : 2

Absents : 2

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

1. Création d'un poste permanent - Filière animation – D2021-12-04

Face à la pénurie de candidat et considérant la volonté de la municipalité de pérenniser l'emploi de responsable d'accueil périscolaire, le conseil municipal décide la création d'un emploi permanent de responsable d'animation :

- Ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des animateurs territoriaux (catégorie B)
- À temps non complet de 30 heures hebdomadaires annualisées
- À compter du 1^{er} janvier 2022.

Le poste de responsable d'accueil périscolaire et du service de restauration à temps non complet (24/35^{ème}) relevant du cadre d'emploi des adjoints d'animation (catégorie c) est supprimé à compter de cette même date.

Adopté à l'unanimité

2. Création d'un poste permanent - Filière technique – D2021-12-05

Afin de permettre un avancement de grade, le Conseil municipal décide de supprimer le poste sur le grade d'adjoint technique à compter du 1^{er} janvier 2022 et de créer un poste permanent d'agent d'entretien :

- Ouvert à l'ensemble des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C)
- À temps non complet de 20 heures hebdomadaires annualisées
- À compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Prochaine séance le vendredi 14 janvier 2022 à 20 h 30.

**A Châtelain, le 16 décembre 2021
Rachel FRANÇAIS, Maire**